



BRO LANVEGEN

Décembre 2013 • Bulletin Municipal n° 74

LA PLACE DE L'ÉGLISE DE 1900 À NOS JOURS



La place de l'église, aujourd'hui espace gris et froid autour du principal monument historique de Lanvégen, n'a cet aspect que depuis les années 50, date des travaux d'adduction d'eau.

Elle était alors un grand espace empierré, herbeux, planté d'arbres sur les pourtours et qui gardait encore les traces du passé où elle était cimetière, entouré de murs que longeait la route et le chemin charretier qui passait devant le presbytère, remontait vers le calvaire

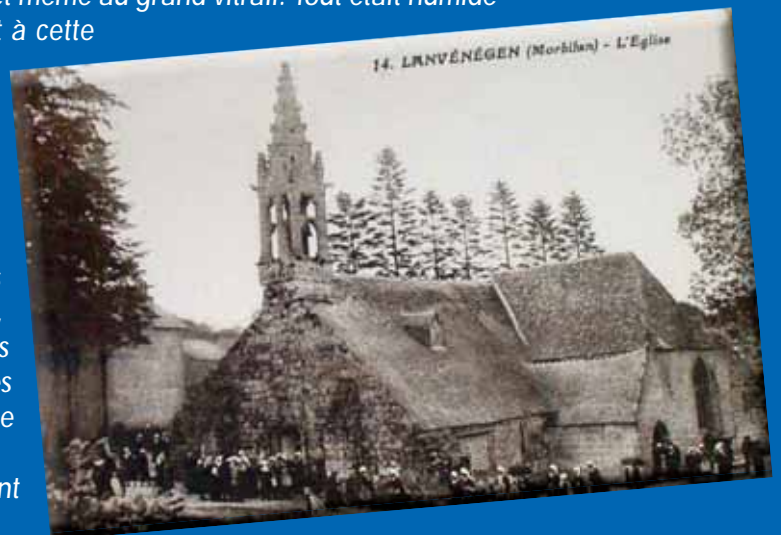
de la route de Querrien, et desservait au passage l'ancienne scierie

Cloarec, le lavoir et la fontaine en contrebas du chemin. Ces murs entouraient le cimetière au milieu duquel veillait l'église paroissiale qui a donné son nom à la place que certains appellent Place de la Résistance, en souvenir, entre autre des rassemblements lors des rafles que les allemands appelaient « Kontrôl Kathedral ».

Comme partout, l'église s'entourait des morts et donnait un air plus recueilli au vieux bourg. Comme partout aussi ce cimetière devenait étroit et pouvait gêner l'aménagement du centre bourg. Un nouveau lieu de sépulture à la sortie du village, route de la Trinité, fut mis en service le 5 juillet 1914 et jusqu'en 1922 l'ancien cimetière, dont on avait gardé les murs, fut laissé à l'abandon. Le registre paroissial de ces années conserve le souvenir de cette époque. Voici ce que l'abbé Le Roy, recteur, écrit :

« A partir de juillet 1914, l'ancien cimetière ne fut plus entretenu et ne tarda pas à tomber dans un état lamentable. Sur l'épaisse couche de terre humide accolée aux murs de l'église s'élevait une folle végétation de mauvaises herbes, d'arbustes et de ronces qui s'accrochaient aux fenêtres et même au grand vitrail. Tout était humide et sombre à l'intérieur de l'édifice. La commune avait à cette

époque à rebâtir au plus vite la mairie incendiée en 1917, et ne pouvait donc prendre à sa charge le déblaiement du vieux cimetière. Le recteur proposa au maire, Mr Guilchet de faire appel à la bonne volonté de la population, ce qui fût fait d'un commun accord. La population répondit à l'appel avec un entrain remarquable. Pendant 2 mois, les habitants sont venus à tour de rôle, gratuitement, avec chevaux, voitures, outils. Les invalides et les femmes seules payaient des journaliers pour les remplacer. On a compté 590 journées de travail, 75 voitures et 1022 charretées de terre transportées de l'ancien au nouveau cimetière. Commencé le 13 février 1922, le travail fut complètement terminé fin avril »



AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

Comme il avait été dit dans le bulletin de Juillet, l'objectif de cette opération était de structurer la place et d'apporter un peu de couleur autour de l'édifice, en ne créant pas d'obstacles pour une utilisation de l'espace pour différentes manifestations, et tout en limitant les dépenses.

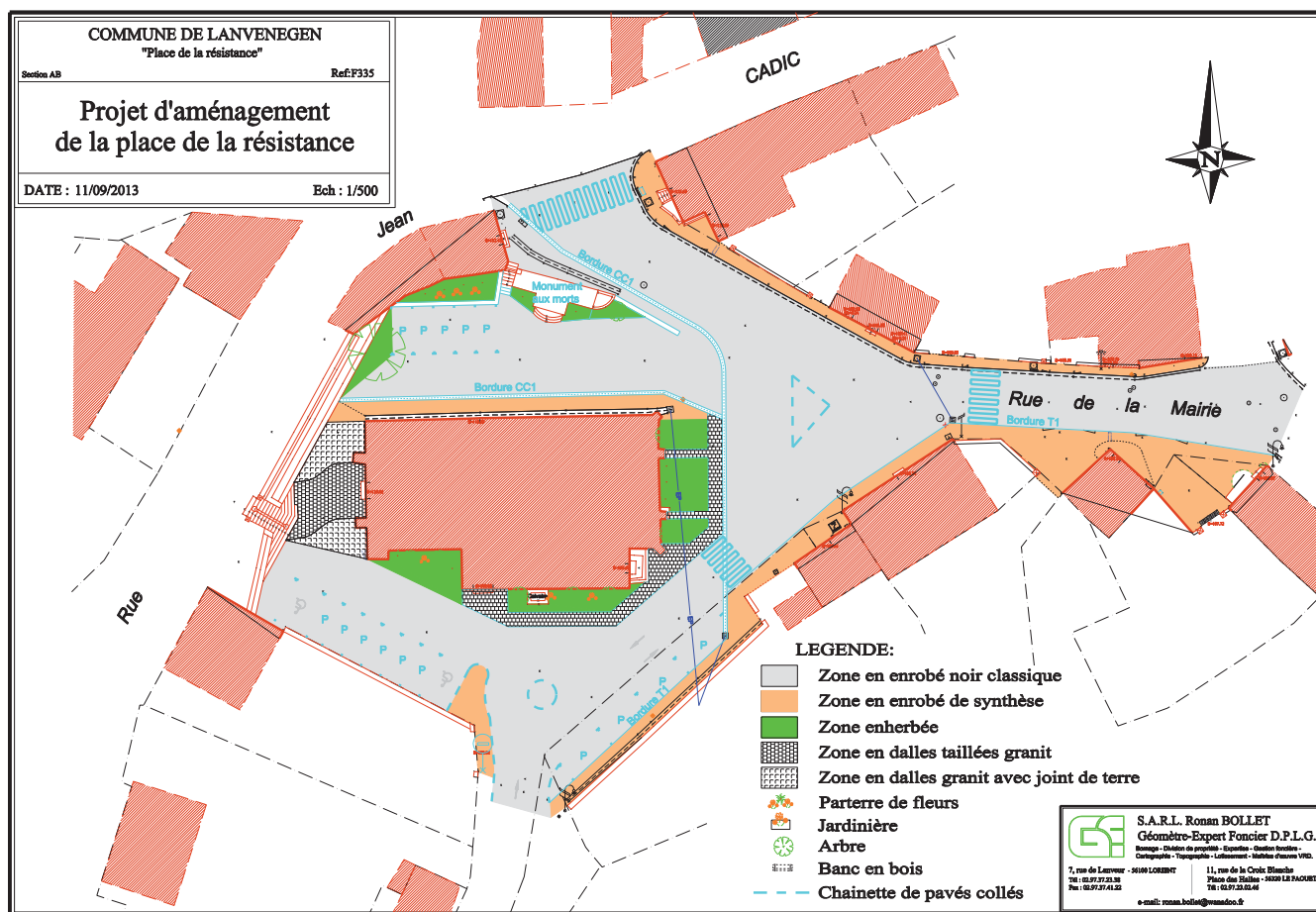
Le plan présenté ci-dessous, adopté à l'unanimité par le conseil municipal, tient compte de ces exigences, en écartant le bitume des abords immédiats de l'église et en créant un espace planté côté monument aux morts pour atténuer l'austérité du bâti de grande hauteur au nord.

Côté sud, étant donné la présence d'un arrêt de bus, un trottoir est prévu de l'angle de la placette du lavoir jusqu'à l'angle de la rue de la mairie, afin de réglementer le stationnement des véhicules et d'assurer la sécurité des piétons.

Dans le cadre d'une procédure adaptée, un appel d'offres a été lancé par voie de presse, 10 entreprises ont retiré le dossier, mais seulement 3 réponses ont été réceptionnées. Le conseil municipal a retenu l'entreprise Brulé-Weickert comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 94 917,60 € HT. Une subvention du conseil général a été accordée correspondant à 30 % de la dépense. Les travaux débiteront mi-janvier.



EFFACEMENT DES RÉSEAUX



Le syndicat départemental d'énergie du Morbihan (SDEM) a été sollicité par la commune pour les travaux d'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et des réseaux Télécom entre la placette du calvaire et l'angle de la rue de la mairie, en vue des futurs aménagements de la place. Dans ce cadre, un engagement de contribution et des conventions de financement et de réalisation ont été fournies par le SDEM et les travaux confiés à Bouygues Energie .

- Effacement des réseaux électriques : Coût total : 45 400 € HT - Participation de la commune : 15 890 €
- Rénovation éclairage public : Coût total : 23 400 € HT • Participation de la commune : 18 030 € HT
- Convention réseaux Télécom : 1 700 € HT à la charge de la commune

En résumé :

- Coût total de l'opération : 70 500 €
- Participation du SDEM : 36 580 € HT
- Participation de la commune : 35 620 € HT

A ce jour, les réseaux sont enterrés, reste à enlever les poteaux et les fils aériens et à mettre en place l'éclairage public, courant janvier.



En ce début d'année, c'est avec beaucoup de plaisir que je vous adresse à tous, petits et grands, mes meilleurs vœux pour cette année 2014. Qu'elle soit pleine de joies, de réussites et de chaleur pour vous et vos proches et aussi pour notre commune. 2013 a fait ressortir beaucoup de mécontentements liés ici à des fermetures d'entreprises, là à des réductions drastiques de personnel, au ras-le-bol fiscal, à certaines réformes, qui risquent d'impacter lourdement les budgets des communes etc. difficile d'apporter des solutions pérennes à tous ces problèmes, et pourtant les attentes des Français méritent d'être entendues.

C'est la dernière fois que je vous présente mes vœux en tant que maire de la commune, car, j'ai décidé de ne pas briguer un autre mandat. J'ai assuré cette fonction depuis 2001, après 6 années en tant que conseillère municipale, et je puis vous assurer que ces 13 années au service de la commune m'ont apporté beaucoup de satisfaction, de part les liens créés avec les élus, les employés communaux, les associations et la population locale, et toutes les personnes extérieures à la commune rencontrées à diverses occasions et de part les réalisations dont certaines m'ont marquée plus que d'autres en particulier la médiathèque-agence postale, devenue lieu de vie et de rencontres au centre du bourg. Cette fonction est gratifiante certes et très enrichissante, mais au fil des années, les obligations sans cesse croissantes pour la commune et la communauté de communes, et les exigences répétées des administrés, concernant toutes sortes de problèmes y compris les relations de voisinage, rendent la charge de plus en plus difficile. Je vous remercie sincèrement de la confiance que vous m'avez accordée pendant ces deux mandats et je formule des vœux pour que Lanvénegen continue à aller de l'avant avec la nouvelle équipe qui sera issue des élections municipales au mois de Mars.

Très bonne année à tous.

Le Maire,
Marie-Louise Mounier

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le dernier recensement date de 2009. Il a lieu tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Les dotations (impôts prélevés) que l'État reverse au budget de la commune dépendent de la population légale, c'est-à-dire celle issue du résultat du recensement. Donc, plus la population est importante, plus la participation de l'État est forte.

Les données collectées permettent de connaître exactement en détail la composition de la population. Les élus utilisent ces chiffres pour adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (garderie, transport public, ...).

A partir du jeudi 16 janvier, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à la carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du Maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille par logement, un bulletin individuel par personne vivant habituellement dans le logement recensé et une notice d'information. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsqu'ils seront remplis.

Si vous êtes régulièrement absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à la mairie ou à l'INSEE (Institut Nationale de la Statistique et des Études Économiques) au plus tard le 15 février 2014.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chacun remplisse les questionnaires fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique.

Toutes les réponses sont absolument confidentielles. L'agent recenseur les transmet directement à l'INSEE. Elles ne font l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Vous pouvez contacter la mairie au 02 97 34 40 10 pour plus de renseignements.

Les résultats du dernier recensement à Lanvénege sont disponibles sur le site de l'INSEE : www.insee.fr

Trois agents recenseurs se partageront la commune : Sud-Est : Laurent MARILLER de Kéroual d'en Haut. Centre-Nord : Nadine LECOMTE de Kéroual d'en Bas. Sud-Ouest : Nathalie GALLET de Lanzonnet.



Laurent MARILLER



Nadine LECOMTE



Nathalie GALLET

RÉSUMÉ : Le recensement est utile à tous, c'est une opération simple (pas besoin de vous déplacer) et sûre (vos informations personnelles sont protégées).

Camille Renaud, nouvelle secrétaire générale de mairie



Pour pourvoir au départ de Sophie Dupuis, un appel à candidatures réglementaire a été lancé auprès du Centre de Gestion du Morbihan et 20 candidatures ont été reçues. 5 personnes ont été retenues et c'est finalement Camille Renaud qui a été choisie. Depuis le 19 août 2013, elle tient donc le poste de secrétaire générale à la mairie. Agée de 23 ans et originaire d'Elven, elle a obtenu cette année son master 2 chargé de développement local à l'Université de Rennes 1, ainsi que le concours d'attaché territorial. Différentes expériences professionnelles, notamment un stage de six mois à la Communauté de Communes du Pays de Questembert et un autre de trois mois à la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux, lui ont permis d'acquérir des compétences et connaissances variées, allant des marchés publics aux finances locales.

Bienvenue dans notre commune.

ÉLECTIONS

Les élections municipales auront lieu les dimanches 23 et 30 mars, les élections européennes se dérouleront le dimanche 25 mai. La campagne officielle pour les élections municipales commence le lundi 10 mars.

Procuration :

La personne, qui sera absente pour le scrutin et qui souhaite donner procuration, doit se rendre à la gendarmerie avec une pièce d'identité. Vous pouvez dès à présent le faire. Remarque : on ne peut recevoir qu'une seule procuration.

Résumé des nombreuses nouveautés :

- SCRUTIN DE LISTE POUR LES COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS.

Auparavant, les électeurs pouvaient panacher (choisir des élus sur différentes listes). Désormais, on doit choisir une liste complète. Un bulletin de vote sera considéré comme nul si des noms sont barrés ou rajoutés.

Les conseillers municipaux seront élus au scrutin proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste

arrivée en tête. Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation.

- PARITÉ OBLIGATOIRE

Les listes doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement.

- PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.

Auparavant, seuls les électeurs des communes de plus 3 500 habitants devaient obligatoirement présenter une pièce d'identité pour voter. Désormais, tous les électeurs devront le faire.

Les personnes qui n'ont pas de passeport, de carte d'identité (acceptée si périmée) ou de permis de conduire ne pourront pas voter. Elles doivent donc rapidement prendre contact avec la mairie afin d'établir dès à présent une carte d'identité.

- ÉLECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES.

Sur le même bulletin de vote, vous retrouverez la liste des conseillers municipaux et, à part, la liste des conseillers communautaires.

Équi Breizh

Chemin du Ninez-Saint-Mélaine

Le conseil général a référencé sur le département un réseau d'itinéraires équestres départementaux et régionaux. Dans le cadre de ce réseau, le département intervient en lien avec le comité départemental de tourisme équestre pour garantir ces itinéraires. Cette intervention ne peut se faire qu'en maîtrise d'ouvrage directe ou en participation financière et technique. Sur notre commune, le chemin du Ninez-Saint-Mélaine constitue une portion de l'Équi Breizh (itinéraire régional) et rentre donc dans ce dispositif. En 2013, le conseil municipal a validé le fait d'engager des travaux sur un linéaire de 650m en partenariat avec le conseil général. Les travaux ont été réalisés au mois de novembre par l'entreprise Auffret-Maurice du Vetveur de (Lanvéneq). La commune a pris à sa charge les travaux de décaissement, empierrement et le conseil général a financé la fourniture des matériaux (450 tonnes). Le coût global s'élève à 9 500 €.



Inventaire des zones humides et cours d'eau

Les inventaires communaux des zones humides et des cours d'eau sont quasiment finalisés à l'échelle du SAGE Ellé-Isole-Laiïta.

Depuis la seconde moitié du 20^{ème} siècle, les zones humides sont soumises à des pressions très fortes (assèchement, drainage, remblaiement, urbanisation...) qui conduisent à leur disparition. Depuis quelques décennies, des démarches de préservation des zones humides sont mises en œuvres à différents niveaux (international, européen et national). En effet, elles remplissent des fonctions essentielles aussi bien sur le plan naturel qu'humain : biodiversité, régulation des débits, épuration naturelle de l'eau, zones de loisirs...

Sur notre territoire, le SAGE*1 Ellé-Isole-Laiïta préconise la préservation des zones humides et des cours d'eau et notamment leur prise en compte dans les documents d'urbanisme des collectivités locales. Sur Lanvéneq, un inventaire des zones humides et des cours d'eau a ainsi été mené en mars 2011, selon un cahier des charges établi par le SMEIL*2 et avec l'appui d'un comité de pilotage communal composé de membres du conseil municipal, d'associations environnementales, de pêcheurs, de chasseurs et d'agriculteurs locaux.

La délimitation des zones humides et l'identification des cours d'eau ont été conduites par le cabinet d'études le bihan ingenierie, selon des critères de l'ONEMA*3 pour les cours d'eau et des critères réglementaires nationaux basés sur la présence d'une

végétation spécifique et l'analyse des caractéristiques humides du sol pour les zones humides.

Au terme d'un long travail de terrain, les zones humides de la commune représentent 12...% de la surface totale, soit 358... ha et les cours d'eau un linéaire de 84 ...kms soit 28,5 ml. A l'échelle du bassin versant Ellé-Isole-Laiïta, les zones humides représentent environ 13% du territoire et les cours d'eau ont une densité moyenne de 19m/ha. Cet inventaire a été validé en Conseil Municipal le 27/05/2013 puis en bureau de CLE le 16/10/2013.

Si vous souhaitez le consulter, il est disponible en Mairie.

Pour des informations complémentaires, la CLE a rédigé une plaquette de communication sur la thématique des zones humides, téléchargeable au lien suivant : www.gesteau.eaufrance.fr/documents/sage/SAGE04012.

- 1 SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- 2 SMEIL : Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laiïta
- 3 ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- 4 CLE : Commission Locale de l'Eau

Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laiïta

3, rue Eric Tabarly - Kervidanou 4 - 29394 Quimperlé Cedex

Tél. : 02 98 09 00 46 ou 02 98 35 13 52

E-mail : cle.sage.laita@ville-quimperle.fr

OBLIGATION D'ÉLAGAGE DES PROPRIÉTAIRES

COUPEZ VOS BRANCHES POUR GARDER LE FIL.

Un important pourcentage des dérangements téléphoniques est consécutif à un défaut d'élagage des arbres.

Le frottement des branches sur les lignes téléphoniques peut :

- Provoquer des dysfonctionnements et l'interruption de votre ligne.
- Occasionner des dommages au réseau (les câbles sont cassés par des branches).
- Même empêcher la création de nouvelle artère.

Or, Orange ne peut plus légalement, depuis la loi de réglementation des télécommunications de 1996, procéder à l'élagage des arbres qui ne lui appartiennent pas.

L'élagage est à la charge du propriétaire des arbres

1°) En cas de dommage causé au réseau téléphonique les travaux de réparations seront facturés au propriétaire de l'arbre.

2°) Les dispositions de l'article L65 de la loi du 26/07/96 prévoient qu'une telle infraction expose le contrevenant à une amende de 1500 € par câble détérioré.

D'où la nécessité d'élaguer préventivement les branches des arbres qui vous appartiennent, et qui risquent de perturber le passage des câbles téléphoniques, afin d'éviter tous désagréments ultérieurs, et de bénéficier d'un service téléphonique de qualité.

PROCÉDEZ DÈS À PRÉSENT À L'ÉLAGAGE DE VOS ARBRES.

11 Novembre

106 personnes de plus de 70 ans sont venues
au repas offert par le C.C.A.S.



Multisports

Tchoukball, boxe éducative, cross québécois,
kin-ball pour les 7-11 ans...



Inauguration allée couverte



1 2 3 4 5 6 7 8

Randos d'été



Travaux de voirie VC 4



Kreiz Breizh Élite



Maisons fleuries

2013 : 55^{ème} concours National des Villes, villages et maisons fleuries, l'embellissement en Morbihan ne serait rien sans enthousiasme, le savoir faire, et l'implication réelle et permanente de vous tous, habitants, techniciens des espaces verts, élus qui œuvrez, année après année, à la valorisation de notre environnement. En ces temps d'arbitrage financiers, nous sommes heureux de constater que les élus morbihannais continuent à parier sur « la croissance par les plantes », conscients qu'un cadre de vie embelli contribue à soutenir l'économie.
La commune de LANVENEGEN est classée 5^{ème} sur le secteur du Roi Morvan.

• 1^{ère} catégorie

Maison avec jardin visible de la rue :

1 QUILLIO Marie-Claire - 2 GAUTIER Marie-Paule - 3 TANGUY Michèle.

• 3^{ème} catégorie

1 - Balcons et terrasses :

1 QUEREC Jeanne - 2 MULLOIS Maurice - 3 CLOAREC Suzanne

2 - Décor végétal sur l'espace public :

1 CLOLUS Ghislaine - 2 ALLANOT Patrick

• 5^{ème} catégorie

Ambiance végétale des commerces :

1 MADIC Delphine - 2 PIOT Caroline et TROUBOUL Virginie

Maisons Bretagne sud habitat :

1 PLAS Paulette

Maisons et jardins hors agglomération :

1 POULIQUEN Marie - 2 LE ROUX Michèle - 3 NETO Marie-José



Lors de ce 55^{ème} concours départemental, la commune de LANVENEGEN était à l'honneur, Madame Ghislaine CLOLUS de Resteninic a obtenu le premier prix départemental dans la catégorie décor végétal sur l'espace public, félicitations pour tous les efforts réalisés pour l'embellissement de notre commune.

Association Pondi Clic

• Vous êtes agé de 60 ans ou plus • Vous avez une personne âgée dans votre entourage • Vous êtes un professionnel intervenant auprès de personnes âgées...

• Des informations et des conseils

• Une analyse complète de votre situation

• Un accompagnement individualisé

Il est aussi possible de nous rencontrer lors de permanences sur les communes de Gourin, Guémené-sur-Scorff et Le Faouët, ou à votre domicile en fonction de votre situation. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

Tél. 02 97 25 35 37 - Fax : 02 97 07 03 65 - E-mail : pondi.clic@wanadoo.fr

ETAT CIVIL

NAISSANCES

• Lily LE ROUX - 15, rue Marcel le Strat	16 août
• Brayton BEENEN-CHATELAIN - Vetveur	25 septembre
• Anton PERSONNE - Kéroual d'en Bas	14 octobre
• Camille PERDRIAU - 8, rue des Marronniers	16 novembre
• Rayan VERON - La Croix Neuve	22 novembre

DÉCÈS

• Marcel LE MOËNE - Guern Léoret - 93 ans	29 septembre
• Germaine TRAOUEN née FLOCH - Castellou - 88 ans	10 octobre
• Daniel HAUVEL - Lijou - 74 ans	13 octobre
• Laurent BASSET - 2, rue de la Trinité - 48 ans	10 novembre
• Lucie BOULBEN née PICARD - Le Cleustrou - 90 ans	10 novembre
• Jean-Pierre HENRY - Kerroué d'en Haut - 59 ans	17 novembre
• Michel BANIEL - Le Quinquis - 66 ans	10 décembre
• Eugène PERRON - Le Rhède - 81 ans	15 décembre

MARIAGES

• Yvan CHICHERY et Sylvie DUFRESNES - Boutel Vihan	6 juillet
• Sylvain JUHEL et Emmanuelle EVEILLE - Loge Coucou/Paris	21 juillet
• Emmanuel CLÉMENT et Cécile DE LA TULLAYE - Rozangat/Le Relecq Kerhuon	10 août
• Jean-Noël MOËLO et Brigitte MOMPAS - La Croix de Kéroual	21 septembre
• Anthony LE GLOAN et Anaïse BOCQUÉHO - 3, imp. du Verger	12 octobre

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

8 JUILLET 2013

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite au changement de secrétaire générale, après création du poste d'attaché territorial, le tableau des effectifs de la commune est modifié.

EFFACEMENT DES RÉSEAUX, PLACE DE L'ÉGLISE

Signature d'un engagement de contribution et de convention de financement de réalisation et de partenariat avec le SDEM pour l'effacement des réseaux place de l'Église.

ACQUISITION DE PROGICIELS POUR LA MAIRIE

En vue de l'obligation de dématérialisation des données comptables au 1^{er} février 2014, la mairie a acquis de nouveaux progiciels auprès de la société Start Informatique, basée à Ploemeur.

23 SEPTEMBRE 2013

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU 2012

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable sur le rapport relatif au prix et à la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2012.

MODIFICATION DES STATUTS DE ROI MORVAN COMMUNAUTÉ

La gestion et le fonctionnement de la plateforme gérontologique Centre Ouest Morbihan ont été reconnus d'intérêt communautaire. Le Conseil Municipal approuve cette modification de statuts.

INSCRIPTION DU CIRCUIT « HENT AR PENNGLAOUIG » AU PDIPR

Le Conseil Municipal a donné son accord pour inscrire le chemin Hent Ar Pennglaouig au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). D'un peu plus de 3 km, le chemin part de la rue de l'école.

DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Différents dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès du Conseil Général du Morbihan :

Pour les travaux de voirie 2013 (PDIC) : la commission des travaux a retenu les routes suivantes : Rue de l'École, VC9, Saint-Urlo et Pont de Kerhouarn, pour un montant estimatif de 46 349,40€ HT. Il est sollicité une aide de 9 187,50€.

Pour la Voie Communale n°4, l'estimation réalisée par les services de la DDTM pour les travaux 2014 concerne la 4^{ème} et dernière partie (de Kergoff d'en Bas au Bourg) et est estimée à 71 653,45€ HT. Cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre du programme de la Voirie Communale en Bretagne Centrale.

Pour les travaux routiers rue de l'école et place de l'église sécurisant le chemin piétonnier, un dossier de subvention a été déposé au titre du retour des amendes de police.

Pour les travaux connexes à l'aménagement foncier qui seront

réalisés au Vetveur et en prévision de travaux supplémentaires relatifs à cette affaire, une demande de subvention à hauteur de 50% de 15 000€ HT a été déposée.

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La Commune et le CCAS ont signé une convention avec le Centre de Gestion du Morbihan pour l'assistance méthodologique et technique à l'évaluation des risques professionnels des agents.

25 NOVEMBRE 2013

PRIX DES MAISONS FLEURIES 2013

La somme de 710€ sera attribuée aux lauréats du concours des maisons fleuries pour l'année 2013, répartie sous format de bons d'achat à faire valoir à la Jardinerie Simorin du Fauët.

NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Dans le cadre de l'opération de recensement de la population qui aura lieu du jeudi 16 janvier 2014 au samedi 15 février 2014, Madame Léna BRANGER est nommée coordonnatrice communale et sera suppléée par Madame Camille RENAUD.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

La consultation pour la réalisation de l'aménagement de la place de l'Église a eu lieu du 14 octobre 2013 au 15 novembre 2013. Parmi les offres reçues en mairie, l'offre de l'entreprise Brulé & Weickert a été retenue comme étant économiquement la plus avantageuse pour un montant de 94 917,60€ HT.

ÉCOLE PUBLIQUE – SUBVENTION CLASSE DE NEIGE JANVIER 2014

Dans le cadre de la classe de neige à destination des élèves de CE2-CM1-CM2 de l'école Ar Milad, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 80€ par enfant sur un coût total du voyage de 350€ par élève.

BAGAD MARIONIG SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500€ au Bagad Marionig dans le cadre du renouvellement des costumes, en contrepartie d'une prestation musicale sur la Commune.

ENTENTE MORBIHANNAISE DU SPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal participera financièrement à hauteur de 0,15€ par habitant pour pérenniser et enrichir le matériel sportif mis à disposition de l'école par l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : REDEVANCE ORANGE

Pour l'année 2013, la redevance d'Orange s'élève à 4 801,46€.

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16 DÉCEMBRE 2013

RAPPORT DE LA CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), mise en place parallèlement à la TPU communautaire au 1^{er} janvier 2002, a présenté son rapport. Un tableau de synthèse indique pour notre commune le montant détaillé et le total de la déduction à opérer sur l'attribution de compensation, soit 732 € de déduction et un montant à verser pour 2014 de 89 938 €, identique à 2013.

AUTORISATION DE MANDATEMENT

DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2014

Le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater ou liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget en cours, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2014.

MÉDIATHÈQUE

CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES

Pour permettre une facilité de gestion de la médiathèque, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer une régie de recettes pour la médiathèque afin d'encaisser les abonnements, les participations aux animations, photocopies, impression internet et fax.

TARIFS 2014

Quelques aménagements ont été proposés pour les tarifs. Pour la salle municipale, le tarif repas pour les associations ou particuliers extérieurs à la commune sera de 220 €. En ce qui concerne les cautions, le chèque de caution pour la réservation de la salle municipale sera désormais de 300 €. Les garages seront loués pour 35 € par mois. Pour l'école, le repas adulte passe à 4,50 € et le tarif de la garderie du soir sera de 1,30 € (goûter compris). Au cimetière, le prix au m² des concessions et du columbarium sera de 55 € pour 15 ans, 90 € pour 30 ans et 115 € pour 50 ans.

RECENSEMENT

Le Conseil Municipal décide de créer trois emplois temporaires d'agents recenseurs pour réaliser le recensement du début d'année 2014.

CROIX ROUGE FRANÇAISE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal vote le versement d'une subvention exceptionnelle de 150 € à l'antenne de la Croix Rouge du Pays du Roi Morvan dans le cadre de l'achat d'un local immobilier à Gourin pour moderniser l'action auprès des bénéficiaires avec des locaux plus adaptés pour tous, respectant la confidentialité des échanges et permettant de répondre à de nouveaux besoins.

SMEIL : Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta Formation des employés communaux à Lanvénegen

Un des objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) concerne l'amélioration du suivi de la contamination des eaux par les pesticides. La réduction des pratiques de désherbage chimique au sein des communes participe à la diminution de leurs concentrations dans les rivières. A ce titre, les collectivités doivent montrer l'exemple.

Pour aller plus loin et accompagner les communes à progresser dans la mise en œuvre des techniques alternatives, le SMEIL a organisé pour la première fois en octobre 2013 (avec le CNFPT) une formation aux différentes méthodes de désherbage alternatif pour les agents communaux. Elle a été l'occasion de comparer différentes techniques adaptées à des communes d'ampleur et de configuration différentes, ainsi que d'échanger sur les techniques utilisées.

A partir du 1^{er} octobre 2014, tout applicateur professionnel de pesticides devra obligatoirement avoir un certiphyto (certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques).

21 agents et 1 élu ont participé sur 2 jours à la formation technique avec des démonstrations de matériel sur Quimperlé, Mellac et Lanvénegen : le rappel de la réglementation et l'impact sur l'environnement, les paillages, les plantes couvre-sols, les désherbages thermiques, mécaniques, manuels, les aménagements permettant de limiter la végétation spontanée et l'entretien... les thèmes abordés étaient nombreux !

Plus que des solutions miracles, c'est un panel de solutions possibles (tant préventives que curatives) que les agents ont pu découvrir et faire partager, pour les aider à trouver celles qui pourront répondre à leurs problèmes.

Les pesticides sont des produits chimiques toxiques. Ne plus les utiliser au sein des collectivités nécessite un changement de pratique et de mentalité à long terme, en allant vers plus d'indulgence sur la présence de la végétation spontanée. Tout le monde est concerné par l'atteinte de cet objectif : élus, agents, citoyens.

Les paillages : empêchent la croissance des adventices, limitent l'évapotranspiration, enrichissent le sol : écorces, copeaux de bois, feuilles mortes, tontes de gazon, paille...). Les plantes couvre sol : une fois installées, elles restent en place, couvrent les espaces difficiles d'entretien et évitent les sols nus : tapis de sédum, lierre... Les désherbeurs thermiques : intervention sur des plantes jeunes : ils existent à eau chaude, à air chaud, à gaz, flammes directes, infrarouges...

Les systèmes mécaniques multi-fonctions : travaillent le sol, peuvent être positionnés derrière un tracteur ou de plus petite taille : ils peuvent souvent être conçus par les collectivités pour répondre aux besoins spécifiques : lames, griffes, grilles...

Les autres systèmes mécaniques : balayeuses pour voirie, rotatifs, pic-bine, pousse-pousse...



Démonstration d'une balayeuse du SIVOM de Scaër lors de la formation.

Contact : SMEIL : 02 98 09 00 46 / Site : gesteau.eaufrance.fr/sage/elle-isole-laïta

JEUNES D' AUTREFOIS

Avec le repas de Noël le 20 décembre, s'achève l'année 2013 riche en animations : les goûters dansants tous les deuxièmes jeudis du mois, deux lotos, en février et en novembre, trois repas en mars, juillet et Noël. Un séjour en Ardèche en juin, une sortie à Brest en juillet pour une croisière de Brest à Camaret, et ensuite une visite guidée de l'Arsenal en septembre, un week-end en Haute-Normandie qui nous a conduit à la visite du Port du Havre et ensuite à Etretat et Honfleur. Le plaisir de courir la France entre amis et surtout dans une très bonne ambiance. L'équipe de bénévoles commence à s'essouffler mais va essayer de repartir sur les mêmes bases en 2014, en espérant la relève, un jour... Il faut dire que ces activités profitent au commerce local, les deux restaurants de la commune, le traiteur, la boulangerie et la poste. Bienvenue à tous au Club des Jeunes d'Autrefois.



MÉDIATHÈQUE

Petit tour d'horizon des richesses proposées à la médiathèque pour ce 2^{ème} semestre.

Diverses expositions ont paré les murs de la médiathèque. D'abord l'artiste Saina, avec des créations tantôt sombres, tantôt lumineuses. Puis en octobre, les toiles de Mr Audoux Philippe, nouveau résident de la commune qui nous a fait l'honneur d'exposer plus d'une quinzaine de ses reproductions d'Auguste Renoir, dont il est passionné.

Ensuite, beau succès du « Speaking Coffee » qui consiste à venir converser, librement, en français ou en anglais, de l'état du monde, du temps qu'il fait. Ces rencontres sont l'occasion de partager en toute simplicité des idées, des doutes... Débutants ou confirmés se retrouvent tous les mardis de 15 h à 16 h 30. L'atelier est COMPLET ! La médiathèque n'accepte plus de nouvelles personnes jusqu'à Noël. Dès janvier, informez-vous sur les places disponibles.

A noter que les enfants ne sont pas oubliés, puisque diverses activités manuelles et culturelles leurs étaient proposées. L'atelier céramique a fait douze heureux ; et le spectacle des vacances de la Toussaint « KOKO le chasseur » a conquis plus d'une trentaine de petits minois.

En ce début d'année pensez aux étrennes : offrez un abonnement à vos proches !

Contact : 02.97.34.41.42 - Site : www.lanvenegen.fr (lien : médiathèque)



PETIT THÉÂTRE DE LANVÉNÉGEN

La troupe du Petit théâtre donnera deux représentations à la salle des fêtes les samedis 19 et 26 avril 2014 d'une comédie de Gérard Sibleyras écrite en 2003.

Il s'agit de « L'inscription » qui présente des personnages très actuels. Ils se nourrissent du « prêt à penser » fabriqué par les journaux, les émissions de télé et internet. Seul, Monsieur Lebrun refuse les discours établis et les phrases toutes faites devenus signes de reconnaissance d'une caste qui ne pense plus par elle-même.

Le face à face entre Monsieur Lebrun et le troupeau Cholley-Bouvier tourne vite au vinaigre. Celui qui pense différemment est vite isolé, car il passe pour être un traître et un imbécile.

Ce divertissement permet à chacun de nous de se reconnaître parfois et cet « effet miroir » est aussi une sorte d'avertissement amené avec légèreté et drôlerie, sur une société qui se laisse envahir par toutes les modes dictées par les médias et la pub. Gérard Sibleyras illustre dans ses dialogues la célèbre phrase de Michel Audiard : « Les cons ça ose tout. C'est même à ça qu'on les reconnaît ».

L'UNION SPORTIVE DE LANVÉNÉGEN



L'Union Sportive de Lanvénegen se porte bien. Avec ses deux co-présidents (Gilles Houg et Erwan Carlac), l'U.S.L. a trois équipes de football. La première se comporte très bien et joue dans le haut du tableau. L'incorporation de plusieurs jeunes de la commune, avec l'aide de quelques anciens, se passe très bien.

L'équipe B, avec l'aide de quelques lorientais, arrive cette année à jouer tous ses matchs et développe un football plus intéressant.

Enfin l'U.S.L. a une équipe de vétérans, qui, pour la troisième année, enregistre un nombre enfin suffisant de joueurs et se débrouille pas mal contre de très bonnes équipes.

L'U.S.L. qui organise la fête de Saint-Urlo se félicite d'une très bonne année. Plus de

200 personnes sont en effet venues manger les moules/frites le samedi, écouter et danser avec les groupes musicaux locaux, plus de 500 personnes au fameux cochon grillé de Saint-Urlo.

L'U.S.L. fêtera ses cinquante ans le 08 juin 2014 au stade Louis Le Flécher.

SPORT ET LOISIRS

Le club a été créé en 1978 : 35 ans de vie ! Les adhérents auront le plaisir de vous accueillir si vous êtes motivé(e)s pour vous maintenir en forme dans une bonne ambiance tous les lundis de 9 h à 10 h. Séance d'essai gratuite. Salle communale. Cotisation : 40 €.

LA GAVOTTE DE LANVÉNÉGEN

2013 s'achève et, à cette occasion, la Gavotte organisait le 17 décembre un pot de l'amitié pour la fin de l'année, auquel a répondu une bonne cinquantaine d'adhérents sur les soixante-deux que compte actuellement l'association.

Fidèle à ses objectifs, la Gavotte assure la pérennité des danses bretonnes pour tous niveaux les mardis soirs à partir de 20 h 30 et, à compter de février, un groupe de sortants en costumes traditionnels anime les fêtes locales de notre région : fêtes de chapelles, kermesses, maisons de retraites, etc... sans oublier l'organisation annuelle d'un fest-noz et d'un fest-deiz. Toutes les bonnes volontés désirant rejoindre le groupe des sortants seront les bienvenues.

Nous n'oublierons pas notre ancienne présidente, Jeannine Brigandat, qui nous a quittés le 30 novembre dernier et pour qui, la danse bretonne représentait une partie de sa vie.

Contact : Léa Rouzic - Sparle - 29310 Locunolé. Tél. 02 98 71 32 67

COMITÉ DE LANVÉNÉGEN (FNACA)

L'année 2013 se termine, deux camarades, Yves Prima et Joseph Le Nadan nous ont quittés, ainsi que notre président départemental Yves Landais qui était élu depuis 1966. Il sera remplacé par Serge Guinebault, ancien vice-président, élu au 25ème congrès départemental auquel le bureau de notre comité local était présent.

Au cours de ce congrès nous avons salué la reconnaissance par la nation de la date du 19 mars, que nous réclamions depuis le congrès fondateur de 1963.

Dans une motion lue par le vice-président, les congressistes demandent avec insistance que l'aide différentielle de solidarité en faveur des conjoints survivants les plus démunis soit nettement revalorisée, et que la carte du combattant soit attribuée aux militaires arrivés en Algérie avant le 2 juillet 1962 et justifiant de quatre mois de présence.

Vie des enfants à l'école

Conseil d'école du 07/11/2013

Présence des enseignants, de Madame Le Maire, des représentants des parents d'élèves.

Compte-rendu

Effectifs : 89 élèves, total des 9 sections et cours.

Élections : 4 titulaires qui représentent les différents niveaux : M^{me} Marie Luneau, M. Combeau, M^{me} Le Gac, M^{me} Borel.

Suppléants : M^{me} Angélique Conan.

Règlement : présenté par M^{me} Hotte, directrice, adopté à l'unanimité.

Réforme des rythmes scolaires : projet : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 45 à 12 h 55 - mercredi de 8 h 45 à 11 h 45. Demande de transport pour le mercredi. Gratuité des TAPS souhaitée.

Projets :

P.S. - M.S. - Réseau : rencontre arts plastiques, rencontre théâtre, défi lecture, défi math.

U.S.E.P. : bal breton, printemps des maternelles.

C.A.P. : salon du livre, rencontre auteur, théâtre d'ombre, printemps des poètes.

G.S. - C.P. : classe : école refuge LPO, suite du projet "un

chemin, une école", animation pour les anciens de la commune, aquarium fr mrt.

Réseau : rencontre arts plastiques, rallye math, randonnée sur Lanvénegen.

U.S.E.P. : cross, bal breton, printemps des maternelles.

C.A.P. : salon du livre, théâtre d'ombre, printemps des poètes, chorale, exposition Le Faouët.

U.S.E.P. : cross.

C.A.P. : 3 séances cinéma.

Classes de neige :

Date : Départ 19/01/2014, retour 25/01/2014.

Lieu : Centre de Montagne d'Estarvielle (65420), ancien corps de ferme aménagé - piste à 20 minutes.

Encadrement : enseignants, animatrice du centre, deux accompagnateurs locaux.

Activités : 4 séances de ski, activités scolaires, animations en soirée.

Projets pédagogiques : classe transplantée, vivre l'école hors de l'école. En trois temps : préparation, vivre le dépaysement, exploitation au retour à l'école.

AMICALE LAÏQUE

Année particulière, qui, comme tous les quatre ans, voit ses efforts récompensés par le départ en classe de neige des CE 1-2 et CM 1-2.

En effet, chaque élève qui réalise sa scolarité entière à Ar Milad connaît le plaisir de partager les joies de la glisse et de la découverte de la vie montagnarde hivernale pendant une semaine en région pyrénéenne. Grâce à la participation financière de la municipalité (80 €/ enfant) et de notre association (150 €/ enfant) le rêve de nos écoliers se concrétise. Cette nouvelle rentrée a vu son bureau se modifier et avec lui des idées nouvelles originales qui vous seront présentées pendant cette année telles une randonnée semi-nocturne ou encore une fin d'année scolaire placée sous un concours de fusées à eau en partenariat avec le milieu associatif de notre commune.

Notre première manifestation (Couscous à emporter) a rencontré un beau succès grâce à votre fidélité. La veille des vacances de Noël marque la fin du premier semestre et l'arrivée du père Noël à l'école.

L'amicale vous remercie de votre ponctualité à l'égard de ses manifestations.



AMÉNAGEMENT FONCIER ZONE NORD (250 ha rattachés à Guiscriff)

Aujourd'hui, nous arrivons au terme de la procédure d'aménagement foncier engagée en 2006 sur la zone nord en lien avec Guiscriff. Dans le cadre d'un aménagement foncier, les travaux connexes sont réalisés à la fin de la procédure après l'enquête publique. Nous avons anticipé en 2008 pour réaliser des améliorations de chemins pour les besoins agricoles et les randos sur les secteurs de St-Urlo et le Vetveur sur le domaine public pour lesquels nous avons bénéficié de subventions du Conseil Général. L'arrêté préfectoral du 20/11/2011 a validé les nouveaux titres de propriété et les travaux à engager. L'entreprise Pigeon du Saint a démarré les travaux sur le Quilliou au mois de juillet. Ils ont repris au mois de décembre sur les villages du Quilliou, Vetveur et, en janvier 2014, sur St-Urlo. Ces travaux sont l'aboutissement du travail réalisé en partenariat avec le bureau d'étude Nicolas, le conseil général, les élus référents de la commune en charge du dossier qui ont intégré l'ensemble des besoins, dans une démarche globale privilégiant :

- une bonne maîtrise financière,
- des travaux adaptés aux attentes agricoles, et de randonnées
- une gestion économe des espaces en préservant les milieux naturels,
- les chemins du domaine public à améliorer plutôt que la création de nouveaux tracés plus coûteux et souvent moins adaptés.
- en favorisant la complémentarité des usages.



Talus anti ruissellement.

Les travaux connexes à réaliser concernent essentiellement :

- le reprofilage, l'élargissement, l'empierrement des chemins pour l'accès aux parcelles, le désenclavement de village (inadapté au matériel d'aujourd'hui) notamment près des habitations sur des passages exigus,
- l'arasement des talus en lien avec les nouveaux titres de propriété,
- la création de talus (plantés ou non) pour délimiter la propriété mais aussi anti-érosion et ruissellement.

D'autre part, les communs de village ont fait l'objet d'une attention particulière pour être inscrits dans le domaine public ou privé selon les usages attendus.

Des propriétés bâties n'ayant pas suffisamment de foncier pour répondre aux exigences réglementaires sur l'assainissement non collectif ont aussi pu bénéficier de surfaces supplémentaires par des échanges ou achats entre propriétaires.

Cette zone de 250ha avait été engagée à titre expérimental et surtout en lien avec les travaux prévus sur la départementale 782 qui malheureusement ne sont toujours pas engagés. Il se peut que des manques ou des insuffisances soient avérés, reprenez simplement que cette zone pourra être intégrée dans le prochain aménagement foncier pour compenser des besoins non satisfaits.



COMMISSION COMMUNALE (Pré-étude d'aménagement foncier)

Les membres de la commission communale se sont réunis le 22/10/2013 sous la présidence de M^{me} Michèle Tanguy commissaire enquêteur. Ils ont pris connaissance de la pré-étude d'aménagement foncier par M^{me} Besrest du bureau d'étude le Bihan Ingénierie pour le volet environnement aménagement paysagé et de M^r Nicolas cabinet géomètre pour le volet aménagement rural. A l'issue des échanges sur cette présentation, M^r Daniel du conseil général a précisé que nous attendons un document sur des prescriptions environnementales écrit par les services de la préfecture. Elles doivent être présentées aux membres de la commission communale afin de poursuivre la procédure. A ce jour, nous n'avons pas eu de retour de la préfecture et ne pouvons réunir la commission qui aura à se prononcer aussi sur les différents points suivants :

- Définir le périmètre d'aménagement foncier (espace rural, le bourg, le domaine public, les communs de villages et extension ou non sur le périmètre nord déjà réalisé)
- Définir les modalités de l'enquête auprès des propriétaires fonciers qui seront consultés pour la suite à donner sur l'aménagement foncier sur la commune.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de la commune.

Saint-Quijeau

De St-Ceidio à un patrimoine collectif

Trouver un lieu-dit Saint-Quijeau nous rappelle les migrations bretonnes. Saint peu connu, nous savons qu'il vient du Pays de Galles et qu'il est venu sur le continent vers le 11^{ème} ou début 12^{ème} siècle. Son itinéraire nous est connu par la toponymie : arrivé à Bohars (près de Brest) nous le trouvons en suite à Poullaouen avec un village et un moulin portant le nom, puis Plouguer avec une chapelle, Lanvéneën, puis le lieu-dit Saint-Quio en Cléguer. Après quoi nous perdons sa trace, à moins qu'il ait ici fini sa vie.

Le Manoir : XV^{ème} & XVI^{ème} siècle

La première mention officielle d'un manoir est en 1426 pour montrer l'équipement militaire que la famille Du Reste a charge d'entretenir, et les archives indiquent que le manoir est la dot d'une mariée, de la famille habitant le manoir du Diarnelez au Faouet, Saint-Quijeau est « détaché » du fief du Diarnelez et n'a pas de moulin. Le marié, Jehan Du Reste, demeure au manoir de Leuffurez (aujourd'hui Léonas).



Pendant cette période, la famille Du Reste va s'installer et faire de la seigneurie de St-Quijeau un lieu prospère en bénéficiant d'un contexte économique favorable, à l'image du développement du Faouet et de ses halles. Le moulin du manoir de Léonas (le moulin Du Rest), sur le Ster Lazrun (aujourd'hui Inam), sera développé et restera le moulin principal de St-Quijeau jusqu'à la révolution ; le manoir de Léonas sera la résidence des enfants, en suite affermé et finira en désuétude.



Manoir : XVII^{ème} siècle

Au début du siècle, par mariage, St-Quijeau passe aux Guégant, venus des Salles de Boblaye en Meslan. Le sort de St-Quijeau sera très différent : suite à une période économique glorieuse en Europe de l'ouest, il y a nécessité de regrouper des États qui deviendront des Provinces, la petite noblesse et la population peinent à faire face à cette unification, la violence et la contestation à l'encontre du pouvoir est constante. La fin du siècle verra 2 importantes seigneuries locales mises aux enchères (pour apurer les dettes) : St-Quijeau et le château de Quimerc'h à Bannalec, qui seront rachetées, la première par Thomas de Kervénozaël de Tiquelen en Guiscriff, et la seconde par les propriétaires eux-mêmes (famille de Tinténiac).

Manoir ou Château : XVIII^{ème} siècle Jusqu'en 1731

Thomas de Kervénozaël, avocat de la juridiction de Quimerc'h, jusqu'à sa mort en 1730, œuvre à valoriser la seigneurie et tente de transformer le manoir en château : décédé trop tôt, ayant du faire face à des revers de fortune, le manoir lui-même n'aura bénéficié que de peu d'améliorations.

Château : XVIII^{ème} siècle Jusqu'en 1760

En 1731, l'héritière de St-Quijeau, épouse le Comte Nicolas Louis de Ploëuc, parlementaire, cousin du marquis de Tinténiac, cousin par alliance de l'abbé commendataire de Ste-Croix à Quimperlé, aussi petit fils d'un armateur de Morlaix.

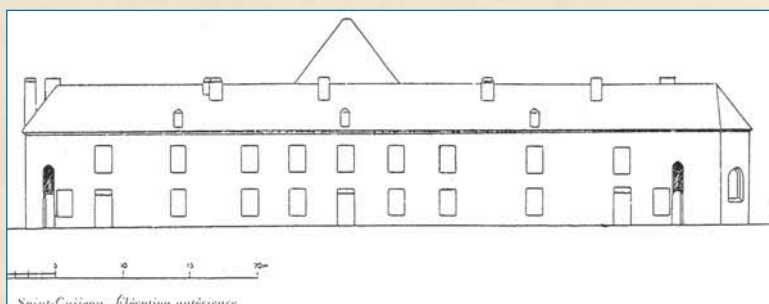
En 1734, à la suite du décès de son frère aîné, il prend le titre de marquis en devenant l'aîné de la famille et va devoir, au regard de son statut, transformer le manoir en château avec un projet architecturé.

Cette première transformation est bien visible de la route, elle consiste essentiellement à entourer l'ancien manoir, le projet reste « classique » ayant pour effet d'agrandir l'habitat et répondre à des besoins de confort nouveau. Le réseau de relations et la similitude des projets désignent Thomas Dumains comme architecte qui est « architecte et ingénieur des fortifications de Bretagne », il travaille sur l'enclos de la Compagnie des Indes à Lorient, suite à son mariage il demeure à Quimperlé (maison de Mme Goupil et Mr Auffret). Son décès en 1739 à Paris interrompt les travaux.

Entre temps, St-Quijeau est transformé en véritable entreprise avec la production de cidre d'une plantation de 50 Ha de pommiers, et une production de foins qui va pouvoir répondre à la demande occasionnée par la création des transports en communs ainsi que de ceux de la cavalerie qui est là pour défendre la province.

Le Marquis a revendu sa charge de parlementaire pour être « commissaire et inspecteur des haras de Bretagne ».

Les travaux vont reprendre, avec ampleur. C'est un projet global qui conduit à l'édifice que nous avons aujourd'hui :



Recherche de symétrie, des perspectives, le château est agrandi, doublé en profondeur, la chapelle reconstruite, réalisations d'écuries importantes, et surtout réalisation du vestibule et introduction d'un escalier double « en E » habituellement destiné aux édifices publics. Ce projet, marqué par le savoir faire du « cabinet Gabriel » architecte de Louis XV, est très probablement l'œuvre de Louis St-Pierre, aussi architecte et ingénieur des fortifications, responsable de la fortification de Lorient en 1746 lors du débarquement des troupes anglaises sur les plages de Guidel.

Le chantier sera interrompu en 1753 pour permettre l'aboutissement du projet de reconstruction du château du marquis, le Guilguiffin à Landudec, qu'il dira avoir fait « pareil ».

La marquise de Ploeuc décède en 1758, le château passe à son fils le Comte Louis René de Ploeuc qui a pour projet d'agrandir le jardin dans la symétrie du château et implanté par rapport à la route de Quimperlé au Faouet qui passe en mauvaise saison par Beg an allé et rejoint le Faouet par la Croix de Keroual.

Leur Fils le Comte Victor du Botdéro fera don de ses biens à son Cousin qui vendra le château et les fermes de 1843 à 1845.

de 1845 à 1851 : 3 propriétaires se succéderont : M & Mme Le Breton de la Haize, professeur de belles lettres ; M. Nouchet, maître d'hôtel à Pontivy ; M & Mme Le Roy, commerçants à Pontivy.

En 1855, achat par Thomas Cadic, de Rosquéo, arrière Grand Père de Melle Lucie Le Gallic, St-Quijeau devient « Manoir ferme ».

En 1949, le Maire de Lanvénegen, Jean CADIC, époux de Mme Marianne le Gallic, fait l'objet avec son conseil municipal, d'un interdit de la part des autorités catholiques, qui ne sera levé qu'en 1965 : St-Quijeau est le théâtre de démonstrations violentes.

Aujourd'hui, Saint-Quijeau est « Inscrit Monuments Historiques » (IMH 1998)

Merci à Pierre HOLLOCOU qui a contribué à ce qu'est St-Quijeau aujourd'hui.



LANVÉNÉGEN Téléthon 2013



Tous ensemble
9 179,75 €

